

Avis - Etablissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no. 3A/2024/2449/176 rect. du 27 juin 2024 de Monsieur le Ministre du Travail le requérant :

EJC TRAPENLIFTSERVICE SARL à pour le compte de: M. Roland BUCK
27, route de Diekirch
L-6555 Bollendorf-Pont

a été autorisé à construire et à exploiter sur le territoire de la commune de Berdorf, sur la propriété inscrite au cadastre de la commune de Berdorf sub section A de Bollendorf-Pont, no. 926/4151 et notamment à l'adresse: 27, route de Diekirch, L-6555 Bollendorf-Pont

un monte d'escaliers (charge 125 kg)

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter appel contre les décisions précitées auprès du Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,



Claude OE



Le Bourgmestre,



Joe NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 16 juillet 2024.

Le Secrétaire communal,



Claude OE



Le Bourgmestre,



Joe NILLES